

Barème d'Honoraires Transaction

Maisons et/ou Appartements

De 0 à 100 000 Euros	Forfait de 7 500 Euros TTC
Entre 100 001 et 140 000 Euros	6% TTC du prix de vente
Entre 140 001 et 300 000 Euros	5.5% TTC du prix de vente
Entre 300 001 et 500 000 Euros	5% TTC du prix de vente
A partir de 500 001 Euros	4% TTC du prix de vente

Terrains

7% TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Arrêté du 10 janvier 2017 - Article 3 : « Toute publicité effectuée par l'un des professionnels visé à l'article 1^{er} et relative la vente d'un bien déterminé, doit quel que soit le support utilisé indiquer : .

Le prix de vente objet de la publicité. Le cas échéant ce prix comprend obligatoirement la part des honoraires du professionnel à la charge de l'acquéreur, et est exprimé à la fois honoraires inclus et exclus. ...

Le prix de vente ne peut en aucun cas inclure la part des honoraires à la charge du vendeur. ... »

Barème d'Honoraires Location

Habitation Principale

Honoraires Exclusives Bailleur : Frais d'entremise et négociation - 5% TTC du montant du loyer annuel hors charges

Honoraires Locataire + Bailleur :

Visite Locataire – Constitution du Dossier Locataire et Rédaction du Bail :	10 Euros/m ²
Etats des Lieux	3 Euros/m ²

Service Médiation

MEDIATION – VIVON MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vision-mieux-ensemble.fr

465 avenue de la Libération – 54000 NANCY

Fait à Taverny, le 24 mai 2019